



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 5614

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les précautions à prendre lors de la négociation du train à grande vitesse pour la Corée du Sud. S'il est toujours difficile d'exporter des produits de haute technologie sans être obligé de les faire en partie fabriquer par l'acheteur et d'apprendre à celui-ci quelques-uns des secrets qui ont fait l'excellence de ce produit, il est important d'encadrer ce transfert de technologie. Pour vendre le TGV à la Corée du Sud, GEC-Alsthom devra accepter les deux concessions : le partage du travail et le transfert de technologie. Le premier est un moyen d'abaisser le coût final ; en revanche, le transfert de technologie peut se révéler autrement dangereux, car il confère à l'acheteur un savoir-faire précieux : en faisant évoluer intelligemment le produit et en le vendant moins cher, rien n'empêcherait des conglomérats sud-coréens comme Daewoo ou Hyundai de devenir de sérieux concurrents qui nuiraient aux intérêts français sur les marchés mondiaux hors Europe. Les exemples de l'automobile, de la téléphonie, de la construction navale ou des composants électroniques sont là pour démontrer que le risque est réel. Il lui demande quelles mesures le gouvernement français entend prendre pour que, lors des négociations avec la Corée du Sud pour mettre au point le contrat de vente du TGV, l'essentiel de nos technologies ne soit pas cédé.

Texte de la réponse

Le choix de GEC-Alsthom en tant que fournisseur appelé en premier à négocier le contrat portant sur la réalisation du train à grande vitesse pour la ligne Seoul-Pusan ne signifie pas que ce contrat soit d'ores et déjà signé. Il reste à GEC-Alsthom à négocier un certain nombre de clauses portant notamment sur les modalités de fabrication locale et de transfert de technologie. L'appel d'offres coréen faisait du refus du principe de ces demandes une cause d'élimination. Dans la négociation qui vient de s'engager, GEC-Alsthom veillera à opérer un transfert équilibré de technologie tout en conservant un contrôle de la partie spécifique liée à la grande vitesse. Par ailleurs, le succès du TGV permettra d'introduire en Corée du Sud d'autres technologies françaises concernant en particulier l'électricité, l'électronique, la climatisation, les matériaux composites, la résistance des matériaux et la signalisation.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5614

Rubrique : Matériels ferroviaires

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2881

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4509